INSTITUT d'ETUDES POLITIQUES de PARIS

CENTRE et CERTIFICAT d'ETUDES AFRICAINES

L'intérêt croissant que manifeste l'opinion internationale pour les questions africaines a conduit à la création au siège de la Fondation nationale des Sciences Politiques, avec le concours de l'Institut d'Etudes Politiques et de plusieurs grands établissements parisiens d'enseignement supérieur, d'un Centre d'Etudes africaines spécialement conçu à l'intention des étudiants étrangers désireux de recevoir une formation d'ordre politique, économique ou social sur les problèmes de l'Afrique.

I.- ORGANISATION GENERALE

L'inscription au Centre d'Etudes africaines donne à l'étudiant libre accès à un grand nombre de cours professés sur les questions africaines à l'Institut d'Etudes Politiques, au Collège de France, à l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, à la Faculté de Droit et à la Faculté des Lettres, au Musée de l'Homme; les étudiants peuvent y lier d'utiles relations avec les étudiants français, métropolitains et africains, s'intéressant aux mêmes problèmes.

Les auditeurs du Centre sont réunis, chaque semaine, par le Directeur des études et par ses adjoints, pour discuter les problèmes soulevés par les cours, entreprendre des recherches, faire des exposés, préparer des notes ou des mémoires. Ces séminaires permettront aux étudiants d'être constamment guidés dans l'organisation de leur travail.

Les études au Centre d'Etudes africaines sont placées sous l'autorité générale du Directeur des études, M. Robert MONTAGNE, Professeur au Collège de France, Directeur du Centre des Hautes Etudes d'Administration musulmane, et de la Direction de l'Institut d'Etudes Politiques.

Pour sanctionner l'enseignement reçu au Centre, un Certificat d'Etudes africaines est délivré, en fin d'année scolaire, aux étudiants qui ont subi avec succès les épreuves imposées, dans les conditions fixées ci-dessus.

Ce diplôme ne correspond pas à un degré universitaire français, mais, constituant l'attestation d'études contrôlées et sanctionnées par des examens, il doit permettre d'obtenir des " crédits " dans une Université étrangère.

Des bourses de voyage en Afrique peuvent être octroyées, en nombre limité, au terme de l'année universitaire aux étudiants qui se sont particulièrement distingués par la qualité de leurs travaux.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

II.- CONDITIONS d'ADMISSION

A.- Qualifications requises

L'enseignement donné au Centre est essentiellement destiné aux étudiants avancés ayant déjà une solide formation universitaire et désirant se préparer soit à la recherche scientifique dans le domaine des sciences africaines, soit à une carrière en Afrique.

Grâce à la diversité des cours offerts aux étudiants, l'enseignement du Centre d'Etudes africaines est susceptible d'intéresser certains fonctionnaires se destinant à la carrière diplomatique ou à des administrations à caractère économique (assistance technique, par exemple). Il s'adresse également aux techniciens des sociétés privées ainsi qu'aux missionnaires appelés à travailler en Afrique.

Tous les cours étant professés en français, les étudiants doivent posséder une bonne connaissance pratique de cette langue.

B.- Procédure d'admission

Les demandes d'inscriptionddoivent être adressées, avant le 15 septembre de chaque année au

Centre d'Etudes africaines
Institut d'Etudes Politiques
27, rue Saint Guillaume
Paris 7ème

Elles doivent être accompagnées d'un dossier comportant :

a) le curriculum des études accomplies jusque là;

b) s'il y a lieu, la mention des études particulières auxquelles les étudiants souhaiteraient s'adonner pendant leur année de travail au Centre (Ex. Afrique du Nord, Afrique noire, économie, sociologie, etc ...

Les étudiants doivent se présenter avant le 15 octobre au Secrétaire général chargé de l'accueil aux étudiants étrangers.

Pour les étudiants non titulaires d'une bourse, les droits à acquitter pour l'ensemble de l'année universitaire sont fixés à 15.000 francs (droits d'inscription proprement dits, droits de conférences et droits de bibliothèque). Ces droits sont perçus au Secrétariat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

III.- DUREE et PROGRAMME des COURS

Le Centre d'Etudes africaines ouvre ses portes, chaque année, à la date du 15 octobre. L'enseignement prend fin le 1er juin de l'année suivante.

La plupart des cours sont répartis sur l'ensemble de l'année universitaire ainsi délimitée.

Toutefois, afin de permettre aux fonctionnaires qui désireraient suivre l'enseignement du Centre de tirer le maximum de profit de leur séjour à Paris, même si celui-ci ne pouvait être que de quelques mois, des aménagements particuliers ont été prévus. C'est ainsi notamment que les cours spéciaux de M. DELAVIGNETTE (l'Afrique noire) et de M. MONTAGNE (l'Afrique du Nord) sont professés pendant les trois premiers mois de l'année universitaire.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

La liste des cours proposés aux étudiants du Centre d'Etudes africaines a été établie de telle sote que, tout en donnant à l'enseignement une base fondamentale commune (cours obligatoires), le soin soit laissé aux étudiants de s'orienter selon leurs préférences (cours à option). On a apporté une attention particulière à équilibrer l'enseignement des questions générales et des questions spécialisées.

Les étudiants ont la possibilité d'organiser librement leurs programmes d'études dans le cadre des conseils du Directeur des études.

Les cours, dont la liste figure ci-dessous (1), sont complètés par des conférences que donnent, sur les problèmes africains, de hautes personnalités particulièrement qualifiées.

- Pour la liste des cours, prendre le projet de notice, pages 8 à 14, en y ajoutant la mention suivante :

" page 9 : cours de M. DESCHAMPS, en dessous de " peuples et nations d'Outre Mer ", annoncer l'autre cours :

" L'Union française : son évolution politique et juridique "

3°) Cours de français

Ce cours est destiné à donner aux étudiants non la connaissance de base du français, supposée acquise, mais un entraînement à l'explication de texte et à la rédaction.

IV.- EXAMENS

Le Certificat d'Etudes africaines peut être délivré aux étudiants étrangers régulièrement inscrits comme auditeurs du Centre d'Etudes africaines par la Direction de l'Institut d'Etudes Politiques, sur avis du Directeur des études du Centre.

---

(1) Les cours sont, en principe, professés tous les ans. Toutefois, certains cours de l'Institut d'Etudes Politiques n'ont lieu que tous les deux ans.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

Pour obtenir ce certificat, les candidats devront :

1) Participer régulièrement aux travaux des séminaires et directions d'études du Centre (les notes affectées à ces travaux auront le coefficient 3);

2) Effectuer, à la fin de chacun des deux semestres, une composition écrite (l'ensemble de ces deux compositions étant affecté du coefficient 3);

3) Subir, à la fin de l'année, des examens oraux sur trois cours dont le choix aura été préalablement approuvé par le Directeur des études (chacun de ces examens ayant le coefficient 1);

4) Remettre, en fin d'année, un mémoire sur un sujet particulier de recherches (coefficient 3).

Le certificat ne pourra être délivré qu'aux élèves ayant obtenu un minimum de 120 points correspondant à la moyenne générale de 10.

V.- INDICATIONS PRATIQUES

Documentation

Les étudiants inscrits au Centre d'Etudes africaines ont à leur disposition les Services de Documentation de la Fondation nationale des Sciences Politiques qui comportent notamment, outre la Bibliothèque générale :

1) une Salle des périodiques qui reçoit 1.200 revues françaises et étrangères. Ces revues sont immédiatement analysées pour le fichier général des périodiques qui permet d'être au courant des derniers articles parus (un fichier spécial étant consacré aux problèmes de l'Assistance technique);

2) un Centre de Documentation qui constitue et tient à jour des dossiers sur toutes les questions d'actualité par le dépouillement d'un grand nombre de journaux et de bulletins français et étrangers, suivant le même plan de classement que le fichier analytique des articles de revue.

3) une Salle de lecture spécialisée dans les relations internationales et constituée par un don du Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale.

Les étudiants ont également accès aux Bibliothèques de l'Ecole nationale de la France d'Outre-Mer, des diverses Facultés et du Musée de l'Homme.

Vie matérielle des étudiants

L'attention des étudiants est appelée sur les difficultés de logement à Paris et la nécessité de se préoccuper de cette question avant même d'arriver en France.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

Ils peuvent notamment être logés à la Cité Universitaire, édifiée aux portes de la capitale dans un cadre de verdure. La Cité Universitaire offre aux étudiants étrangers un certain nombre de pavillons, parmi lesquels le Centre d'Etudes africaines recommande particulièrement la " Maison de la France d'Outre-Mer ".

Le loyer d'une chambre individuelle à la Cité Universitaire est de 9.000 francs environ par mois.

Chaque repas y coûte environ 150 francs.

Le budget mensuel (logement et nourriture) d'un étudiant séjournant à la Cité Universitaire de Paris peut être évalué à un minimum de 25.000 francs par mois.

Pour les étudiants désireux d'habiter en ville, divers hôtels leur offrent des chambres individuelles dont, selon leur degré de confort, le prix par jour varie de 700 à 2.000 francs (chambre confortable avec salle de bains). Les repas doivent généralement être pris à l'extérieur, soit dans des foyers ou des restaurants universitaires - où les prix sont très modiques - soit dans des restaurants ordinaires où les prix varient entre 350 et 500 francs.

Les étudiants peuvent également être reçus dans des familles françaises à titre de " paying guests " et prendre ainsi plus complètement connaissance de la vie française.

Si les futurs auditeurs du Centre d'Etudes africaines souhaitent obtenir des renseignements complementaires concernant les conditions matérielles de séjour à Paris ou s'ils désirent, dès maintenant, connaître les possibilités de logement et faire réserver leurs chambres pour l'année 1953-1954, ils peuvent s'adresser à Melle THOMAS, Fondation nationale de la Cité Universitaire, 19, boulevard Jourdan - Paris 14ème.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po